



# Commune de Rue

## Conseil général

### Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020

A la salle des Remparts à Rue – 19h30

---

Présent/e/s Nicole Barbey, Chantal Bosson, François Bosson, Jean-Luc Bosson, Francis Braillard, Magalie Conus, Joël Crausaz, Yanessandre De Andrea, Nadine Fontaine, Hervé Guillain, Sébastien Hassler, Christophe Martin, Gaétan Mouron, Nicolas Nikolic, Patrick Périsset, Sylvain Périsset, Jacques Perroud, Luc Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro, Armand Surchat et Sylvie Wenger.

Conseil communal : Joseph Aeby (Syndic), Franco De Andrea, Pierre-Louis Fossati, Antoinette Piccand et Bernard Savio

la secrétaire communale : Cynthia Buache Mesot

Excusé/e/s Denis Orange, Jessica Magurano, Gérald Borcard, Myriam Mouron, Alain Chollet, Eric Bosson, Sébastien Perriard, Christine Fardel-Ottet et Michel Gobet

Présidence Patrick Périsset



En ce début de séance, **M. le Président** salue la présence de la presse, M. Valentin Castella pour « La Gruyère » et M. Dominique Ayer pour le journal « La Feuille Fribourgeoise ». Il remercie également le public de s'être déplacé à Rue ce soir pour assister aux débats, ce qui démontre l'intérêt que les concitoyens portent à leur commune. Il souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général. **M. Patrick Périsset** rappelle qu'en raison de la pandémie et des mesures sanitaires qui vont de paire, la séance de ce soir est particulière ; le port du masque est obligatoire pour circuler dans la salle. Une fois assis, les membres du Conseil général peuvent l'enlever, les distances de sécurité étant respectées.

Ce soir, le bureau est composé de M. Patrick Périsset, Président, de Mme Yanessandre de Andrea, Vice-Présidente, de MM. Armand Surchat, Sébastien Hassler et Benoît Pittet, scrutateurs et de Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

**M. Patrick Périsset** relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 28 août 2020, par courriel, par le « cloud », par publication dans la Feuille officielle, dans le bulletin d'information, aux piliers publics, sur Gemeinde-News et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque. Il déclare donc cette assemblée ouverte.

Il constate que **24** membres du législatif sont présents et **6** sont excusés. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **13** voix. Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés, une fois celui-ci approuvé.

Pour la tenue des débats, l'orateur se rendra au pupitre situé sur la scène, se désinfectera les mains et mettra un sachet autour du micro avant de prendre la parole.

**M. Patrick Périsset** donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, ce dernier est accepté **à l'unanimité** des membres présents.

## 1. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 a été transmis par courriel dès sa rédaction. Il est **approuvé à l'unanimité** avec remerciements à son auteur.

Votants	24	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	24	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 2. COMPTES 2019

### 2.1. PRESENTATION DES COMPTES

Un exemplaire complet des comptes a été transmis aux membres du Conseil général avec la convocation. La parole est donnée à **M. Joseph Aeby** qui, avant toute chose, souhaite la cordiale bienvenue à chaque personne présente ici ce soir. Après ces formalités d'usage, il explique qu'il passera en revue tous les chapitres des comptes de fonctionnement et d'investissement et les commentera au fur et à mesure, si besoin.

#### Comptes de fonctionnement :

**0 Administration** : Ce chapitre n'apporte pas de commentaires particuliers.

**1 Ordre public** : Rien de particulier à signaler.

**2 Enseignement et formation** : Dans ce chapitre, tous les effets de la nouvelle loi scolaire, les effets des investissements en lien avec le COG et l'augmentation sensible des élèves dans le cercle scolaire se traduisent par une augmentation des charges. Il est très intéressant de suivre l'évolution des coûts sur une année ; ce chapitre présente un excédent de charges de CHF 1'928'128.00, soit CHF 70'000.000 de plus que le budget. Le même poste en 2018 coûtait CHF 500'000.00 de moins, ce qui représente ainsi une augmentation des coûts de plus de 30% en l'espace d'une année. C'est le poste le plus onéreux, et de loin, de la comptabilité communale. Mais il y aura encore des augmentations de coûts importantes, avec la pleine charge des frais liés à l'Épicentre et les travaux au COG. Au niveau de l'ACER, notre participation est sensiblement à la hausse mais cela reste correct. Nous remarquons aussi une augmentation des coûts relatifs à l'AES ; notre capacité d'accueil doit encore s'adapter pour répondre aux besoins et cette structure reste évidemment déficitaire. Nous allons poursuivre sur cette voie puisqu'il faudra améliorer nos infrastructures d'accueil.

**3 Culte, culture et loisirs** : Pas de commentaires à apporter.

**4 Santé** : Il s'agit principalement de charges liées et ce chapitre est tout à fait conforme au budget, voire même légèrement en-dessous.

**5 Affaires sociales** : Les charges sont maîtrisées et stabilisées. **M. le Syndic** rajoute que la participation de Rue est de l'ordre CHF 84'414.00 pour l'aide matérielle. Quant à notre participation pour le fonctionnement, elle se monte à CHF 57'465.00.

Notre participation totale aux coûts du Service social s'élève à CHF 140'000.00 pour notre région ; cela reste un montant raisonnable et nous nous apercevons qu'avec les années, notre système fonctionne bien. Malheureusement, l'Etat prépare la centralisation de ces services et la prise du pouvoir du domaine social ; il restera aux communes les factures sans les compétences !

**6 Transports et communication :** Pas de commentaires particuliers sur ce chapitre. La différence sensible est liée aux dépenses courantes sur les routes qui ont été réduites, au vu des travaux prévus aux investissements et qui sont en cours. Le montant prévu pour les places n'a également pas été utilisé dans sa totalité.

**7 Protection et aménagement de l'environnement :** La quasi-totalité des services s'autofinance. Dans ce chapitre, il y a 3 rubriques importantes : l'eau potable, les eaux usées et les ordures ménagères. Le compte d'eau est équilibré en réalisant des amortissements internes ; il est à noter que l'achat d'eau, par rapport à l'année précédente, a alarmé le Conseil communal qui a pris des mesures pour détecter des fuites, notamment sur le réseau de Blessens. En ce qui concerne l'épuration des eaux, les coûts sont équilibrés, avec une réserve de CHF 53'003.00. Il faut savoir que dans quelques mois, les coûts financiers liés aux investissements de la STEP, environ 27 millions, provoqueront une hausse considérable des frais. Nous pouvons raisonnablement nous attendre à une augmentation du montant du compte n°710.352.00 « Part à la STEP » et atteindre les CHF 200'000.00. On pourrait alors avoir quelques soucis d'équilibre sur ce compte et devoir peut-être un jour discuter de l'augmentation des taxes d'épuration. Quant aux ordures ménagères, le compte ne s'autofinance pas en 2019 car c'est une année de transition avec la mise en place des compacteurs. Nous devrions atteindre facilement l'équilibre dès le prochain exercice.

**8 Economie :** Le budget est maîtrisé et la commune a mis un peu d'argent dans le tourisme pour refaire les brochures.

**9 Finances et impôts :** Ce chapitre boucle avec des produits à hauteur de CHF 4'118'117.00 pour un budget de CHF 4'053'900.00. L'impôt sur le revenu est budgété en fonction d'un calcul théorique et est complété avec l'impôt sur les exercices précédents. Cette masse financière n'était pas encore impactée par la baisse d'impôt qui intervient au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Nous constatons également que la masse fiscale totale de la commune est en augmentation, cela veut également dire que l'état de santé de manière générale du revenu de la population est bon. Ce sont de bons indicateurs. L'impôt sur les prestations en capital est assez nettement inférieur à l'année précédente. Quant à la contribution immobilière, compte n°900.402.00, avec un revenu de CHF 358'061.00, elle cessera gentiment sa progression étant donné qu'elle est étroitement liée aux constructions.

**M. Joseph Aeby** estime qu'il faut mener une politique extrêmement prudente avec les impôts extraordinaires et rester pessimistes pour éviter de mauvaises surprises. La péréquation financière, participation de solidarité aux communes ou autrement dit le pot-commun, est un apport du canton aux finances communales.

Enfin, le Conseil communal a, comme ces dernières années, des écritures de bouclage, ou des amortissements, qui se montent à CHF 400'871.00. Avec MCH2, ils seront annoncés comme un résultat net des comptes 2019. Si on les met en regard de l'exercice 2018, où nous avons plus d'un million d'amortissements, nous constatons donc une légère péjoration des résultats. Les augmentations des coûts dans le chapitre 2 « Enseignement et formation » s'en ressentent.

Les comptes de fonctionnement présentent un excédent de revenu de **CHF 20'629.00** pour un montant total de charges de **CHF 7'316'123.00**.

La lecture complète de ces comptes de fonctionnement ne fait l'objet d'aucune autre remarque. **M. le Syndic** propose donc de passer directement à la lecture du compte d'investissement.

### **Compte d'investissement :**

**6 Transports et communications :** La commune a prévu d'investir CHF 557'000.00 pour les routes communales.

**7 Protection et aménagement de l'environnement :** Le budget est quasi équilibré et les coûts sont maîtrisés. Par contre, il manque la participation des tiers aux travaux d'adduction d'eau du Moulin de Coppet et les subventions de l'ECAB ; ces montants figureront aux comptes 2020.

Quant au PGEE, là également, nous attendons encore un dernier paiement qui figurera sur les comptes 2020.

En ce qui concerne les sites pollués, les subventions arriveront en 2020, voire en 2021, car nous sommes encore en attente d'une décision du SEn sur les résultats des investigations de l'ancienne gravière de Gillarens et de la déchetterie de Promasens.

**9 Finances et impôts :** Il reste un solde de CHF 3'540.00 sur le crédit relatif aux travaux à l'école ménagère.

Avec des dépenses à hauteur de **CHF 826'350.00** et des recettes de **CHF 109'666.00**, le compte d'investissement présente un excédent de charges de **CHF 716'684.00**.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. Patrick Périsset** passe sans transition la parole à **M. Francis Braillard** pour la lecture du rapport de la Commission financière ; ce dernier sera suivi du rapport de l'organe externe de révision qui n'est en ce moment pas en sa possession.

## **2.2. RAPPORT DE L'ORGANE EXTERNE DE REVISION**

*\*\*Entretemps, M. Joseph Aeby a trouvé le rapport de l'organe de révision externe et en donne lecture.*

Conformément au mandat confié, le fiduciaire a contrôlé la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, compte des investissements et liste des engagements hors bilan) pour l'exercice arrêté au 31.12.2019. Elle atteste remplir les exigences légales pour effectuer ces contrôles.

Le contrôle a été effectué selon la loi sur les communes du Canton de Fribourg (LCo), à son règlement d'exécution (RELCo) et à la Norme suisse relative au contrôle restreint. Lors de son contrôle, la fiduciaire n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la LCo, au RELCo et à la loi.

Mafidu.com recommande aux membres du Conseil général d'approuver ces comptes 2019. Ce document est à disposition à l'Administration communale.

## 2.3. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

**M. Francis Braillard** donne lecture du rapport de la Commission financière (annexe I) suite à son entrevue du 1<sup>er</sup> juillet 2020 avec la fiduciaire « Mafidu.com », M. le Syndic et la boursière communale.

Mme Delessert, directrice de Mafidu.com, souligne sa satisfaction concernant l'excellente santé financière de la commune et les efforts fournis par Mme Christine Fardel-Ottet pour le travail effectué. Le rapport de révision 2018 faisait égard de quelques imperfections, complètement comblées.

La Commission financière s'est également réunie le samedi 10 septembre 2020 afin d'analyser les comptes et les informations en sa possession, ainsi que de procéder à la rédaction de ce présent rapport.

Après avoir obtenu toutes les informations requises, la Commission financière considère que les comptes respectent les principes de la comptabilité publique, tels que définis par la loi sur les Communes du Canton de Fribourg (LCo) et à son règlement d'exécution (RELCo) ainsi qu'à la loi.

### Conclusion

Elle constate que la documentation relative à l'analyse des comptes lui a été remise conformément à l'art. 97 al.1 de la loi sur les communes (Lco). La Commission financière remercie le Conseil communal, son Syndic ainsi que la trésorière communale pour l'excellente collaboration et la bonne gestion des finances.

Au vu de ce qui précède, et se basant sur le rapport de la fiduciaire, la Commission financière recommande au Conseil général d'approuver les comptes 2019 et de délivrer décharge aux organes responsables. Globalement, elle se félicite de l'excellente santé des finances communales.

**M. Patrick Périsset** remercie l'organe de révision et la Commission financière pour leur excellent travail. **M. Christophe Martin** demande si l'approbation des comptes peut être votée alors que le rapport de l'organe externe de révision n'a pas été lu. Dans le doute, il est décidé de passer au point suivant et de revenir par la suite aux points 2.2 et 2.4...\*\*

Aucune autre question n'étant soulevée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil général de voter.

## 2.4. APPROBATION DES COMPTES 2019

Les comptes de fonctionnement 2019 sont **approuvés à l'unanimité**.

Votants	24	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	24	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Les comptes d'investissements 2019 sont **approuvés à l'unanimité**.

Votants	24	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	24	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

### 3. CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS INTERCOMMUNAL

#### 3.1. PRESENTATION DU PROJET

**M. le Président** donne la parole à M. Joseph Aeby qui demande la diffusion d'un powerpoint pour présenter ce projet. Ce document sera annexé au présent PV (annexe II) pour éviter la rédaction de toute la présentation. Tout d'abord, **M. Joseph Aeby** souligne que les Commissions financières et d'aménagement ont déjà rencontré le Conseil communal pour des informations sur ce projet. Il relève cependant que d'un point de vue géographique, la Glâne-Sud doit être en possession d'une base de départ équipée qui ne se discute plus sur des barrières cantonales ou communales MAIS dans les temps d'intervention. Le terrain sur la commune de Rue répondait aux exigences. Aujourd'hui, ce projet ne nécessite pas d'utiliser toute la surface en ZIG (zone d'intérêt général) ; il restera quelque 2'000 m<sup>2</sup> dans la « comptabilité communale » qui pourront être utilisés ultérieurement dans d'autres projets, notamment celui d'une école centralisée. Dans ce projet de caserne, des discussions sont en cours avec plusieurs propriétaires concernés par des échanges/achat/vente. Pour mettre en place le puzzle, il y a plusieurs étapes :

- Acquisition de terrain (RF 356)
- Echange de terrain avec M. Samuel Angéloz
- Vente de terrain à M. Christian Wyder
- Echange de terrain avec les frères Cottet

ce qui correspond à un petit remaniement pour préparer cette redistribution des terres.

Il faut également tenir compte des parchets communaux, la parcelle 103 RF, dont les terrains sont exploités par M. Sébastien Perriard et M. Christian Wyder, de manière à traiter de manière correcte chaque partie.

Le projet prévoit 400 places d'abri PCi ; les réserves communales de CHF 470'000.00 en cash, auxquelles s'ajoutent CHF 180'000.00 de subventions ECAB, permettront de financer les abris de protection civile.

En surface, c'est le bâtiment de la caserne ; Rue supporte le 25% des coûts selon la clé de répartition, soit environ CHF 750'000.00. Les calculs sont en cours d'élaboration et s'affinent au fur et à mesure que le projet avance.

**M. Joseph Aeby** présente ensuite les plans, également annexés au pv (annexe III). Une partie des locaux sera occupée par le poste de gendarmerie. **La partie « hors terre » est l'affaire de l'Association de communes**, et non pas de la commune de Rue.

- Sous-sol → commune de Rue
- Hors-sol → Association de communes pour la caserne, le parking et la gendarmerie

Le premier détail digne d'intérêt est que les propriétaires actuels du terrain RF 356 déterminent exactement le découpage de la surface ; en effet, ces derniers souhaitent une protection végétale visuelle entre l'habitation et la caserne. Nous pourrions déterminer la surface exacte seulement quand nous serons dans la phase d'implantation définitive. C'est pour cette raison que dans la délégation de compétences, nous parlons « d'un maximum » car on peut faire avec moins de surface !

Ensuite, **M. le Syndic** donne des informations sur les échanges de terrain pour lesquels une délégation de compétence est également demandée au Conseil général. Ces échanges de terrains visent à rendre les parcelles accessibles à la route agricole (après le terrain d'entraînement) qui pourra alors les desservir de manière simplifiée, avec des surfaces agricoles remaniées.

Du moment où l'on parle **de chiffres**, il faut se renseigner sur les tarifs de la région. **M. Joseph Aeby** donne quelques exemples de prix :

- STEP = CHF 100.00/m<sup>2</sup>
- Paroisse de Promasens = CHF 140.00/m<sup>2</sup> le prix de départ
- Ursy (terrain école) = plus de CHF 200.00/m<sup>2</sup>

Pour la caserne, nous sommes à CHF 105.00/m<sup>2</sup> et donc parfaitement dans la tarification du marché.

Le petit remaniement a également dû être chiffré et la commune a fait estimer par les améliorations foncières (AF) le prix de ce terrain agricole. Le détail complet des décomptes pour MM. Samuel Angéloz, Cottet Frères et Christian Wyder est joint au présent pv (annexe IV).

Au nom du groupe « Entente », **Mme Magalie Conus** demande si une enquête préalable est nécessaire et qu'est-ce qu'il se passera si les services de l'Etat refusent le projet, quelles en seraient les conséquences ?

**M. le Syndic** relève qu'il n'y a pas encore d'enquête préalable, le bureau d'architectes est toujours en train d'établir l'avant-projet ; toutefois, à un moment donné, l'Association de communes demandera à la commune si elle est prête. N'ayant pas encore acquis le terrain, la commune de Rue ne peut pas s'avancer. Quant à la faisabilité du projet, il est confirmé que la caserne est implantée aux distances légales par rapport au ruisseau. D'ailleurs, dans la zone la plus « dangereuse » de ce secteur, un permis de construire pour 3 villas a été délivré. Nous ne sommes pas dans une zone inconstructible. L'implantation de la caserne tient compte des normes. Il y aura évidemment des règles à respecter en matière technique.

**M. Olivier Pittet** demande des explications par rapport à l'anticipation du projet de concept énergétique territorial. Peut-on envisager des conditions de raccordement pour la caserne ?

**M. Pierre-Louis Fossati** précise évidemment que ces projets pourraient être liés. La centrale de chauffe sera au bon endroit mais elle n'est pas plus importante que ce que la caserne aura besoin. L'installation prévue dans la caserne est suffisante comme centrale d'appoint du chauffage à distance pour ces locaux. **M. Olivier Pittet** aimerait que la commune mette ce point comme incontournable dans les arrangements liés au projet de caserne.

**M. Christoph Martin** demande si le prix du m<sup>2</sup> est de CHF 115.00/m<sup>2</sup> (présentation) ou de CHF 105.00/m<sup>2</sup> (rapport) ? C'est CHF 105.00/m<sup>2</sup>, confirme **M. le Syndic**. Et en ce qui concerne les m<sup>2</sup> fluctuants, plus précisément « Est-ce que c'est le propriétaire actuel qui peut remettre en cause la superficie » ? **M. Joseph Aeby** revient sur la surface disponible pour l'achat. Il explique que lorsque le géomètre a implanté le projet, les propriétaires se sont rendu compte de l'impact et de la distance de la caserne par rapport à leur bâtiment. Le réflexe a été de dire : « Avez-vous vraiment besoin de toute la surface et n'est-il pas possible de nous laisser une partie de ce terrain, -entre 300 et 400 m<sup>2</sup>-, afin d'en faire une surface végétalisée » ? Bien évidemment, cette option intéresse la commune. D'une part, nous n'achetons pas un bout de terrain à entretenir et d'autre part, les propriétaires ont une séparation marquée. C'est pour cette raison que les propriétaires de la parcelle 356 RF sont revenus discuter de cette problématique. Une autre question a également été abordée :

« Pourrait-on encore retirer la caserne en direction de la buvette du foot et acheter finalement le minimum nécessaire » ? **M. Joseph Aeby** explique que cette option n'est pas une bonne idée car en toute objectivité, cette nouvelle surface nous permettra de réaliser d'autres ambitions dans le futur. Il y a de bonnes raisons de préserver un potentiel de construction sur la zone dite « du foot » aujourd'hui. **M. Christophe Martin** se demande si cette superficie ne provoque pas un risque pour le projet de construction et s'il n'y aurait pas intérêt à demander au notaire de faire la vente sous condition de l'obtention du permis de construire ? **M. le Syndic** explique que dans un processus traditionnel, il y a au moins 30 ans que la commune aurait dû acquérir ce terrain car seule une commune (ou une association) peut valoriser une ZIG. Cela veut également dire que les propriétaires ont été très patients ; alors, il y a effectivement eu quelques discussions pour d'autres projets, notamment un local de voirie, mais ces derniers n'ont pas abouti. Nous traitons une affaire de quelques millions et il faut prendre le risque pour franchir une étape. Néanmoins, la notion d'impossibilité de construire en raison de l'eau n'est pas vraie. Ce terrain EST en zone à bâtir !

**M. Jacques Perroud** demande à quoi correspond la ligne bleue sur le plan. **M. Joseph Aeby** explique que c'est la limite de la zone d'interdiction de construire. La caserne se situe exactement dans l'angle. Et quel est le surcoût de cette construction compte tenu du terrain, relève-t-il ? **M. Joseph Aeby** répond qu'il n'y a pas de mesures particulières. Il y a uniquement des notions de hauteur et d'altitude de manière à ce que les abris ne puissent pas être inondés...donc pas de surcoûts. **M. Jacques Perroud** aimerait savoir où parqueront les voitures lors des matchs de foot ? **M. le Syndic** explique que l'équipe qui travaille sur ce projet a de grandes ambitions mais ces dernières risquent de se réduire car toute ambition a un coût. Il faudra dès lors déterminer de manière technique quel est le besoin en places de parc pour le Service du feu (accessibles en tout temps) et la gendarmerie. Avoir un tel parking en permanence à disposition des pompiers est impayable. **M. le Syndic** ne peut pas complètement répondre à cette question, les discussions n'en étant pas encore à ce stade.

**M. Jacques Perroud** ne comprend pas qu'un tel projet doive impérativement être implanté en ZIG car à sa connaissance, plusieurs casernes dans le district sont implantées en zone mixte ou industrielle. **M. Joseph Aeby** n'a pas de réponse à apporter si ce n'est un peut-être...mais cela ne change pas fondamentalement le projet. Si le terrain d'en face, sur la commune d'Ursy, avait été moins cher que CHF 105.00/m<sup>2</sup>, la caserne aurait peut-être été construite à cet endroit...

**M. Joseph Aeby** propose de mettre à l'écran un petit film pour se faire une idée de l'implantation de la caserne et du site. Cela correspond aux dessins mais il faut remettre dans son contexte !

**M. Pierre-Louis Fossati** rajoute que par rapport aux limites de construction, dans la zone à côté, les services de l'Etat ont accepté une dérogation de 1.50 m par rapport au ruisseau car ils estiment qu'il n'y a aucun danger dans le secteur.

### **3.2. PRESENTATION DE L'ACQUISITION ET DES ECHANGES DE TERRAINS**

**M. le Président** ne revient pas sur ce point car il a été traité dans sa totalité au point précédent.

### 3.3. DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL COMMUNAL POUR L'ACQUISITION DU BF 356

M. le Président ne revient pas sur ce point car il a été traité dans sa totalité au point précédent.

### 3.4. DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL COMMUNAL POUR DES ECHANGES DE TERRAINS

M. le Président ne revient pas sur ce point car il a été traité dans sa totalité au point précédent.

### 3.5. DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL COMMUNAL POUR LA VENTE D'UN TERRAIN

Aucun commentaire particulier à ajouter à cette demande de délégation de compétence. M. le Président propose ainsi de passer directement au rapport de la Commission financière.

### 3.6. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. le Président donne la parole à M. Francis Braillard, porte-parole de la Commission financière. Pour ce point 3, elle donne un préavis favorable aux 3 délégations de compétence au Conseil communal.

### 3.7. APPROBATION DE CHAQUE DEMANDE DE DELEGATION DE COMPETENCE

M. le Président propose de passer au vote de chaque demande de délégation de compétence.

La délégation de compétence au Conseil communal pour l'acquisition de la parcelle RF 356 est **approuvée à la majorité des voix.**

Votants		24	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	22	NON	2
---------	--	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

La délégation de compétence au Conseil communal pour des échanges de terrains est **approuvée à la majorité des voix.**

Votants	24	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	22	NON	2
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

La délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de terrain est **approuvée à la majorité des voix.**

Votants	24	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	20	NON	4
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

#### 4. APPROBATION DU REGLEMENT COMMUNAL RELATIF AUX FINANCES

**M. le Syndic** explique que ce règlement est conditionné par l'introduction de MCH2, nouveau mode comptable pour les services publics, dont l'entrée en vigueur est désormais prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La commune a donc anticipé avec ce règlement. Il est parfois très difficile de comprendre son contenu. Tout le monde doit apprendre à apprivoiser MCH2 et des formations devront être suivies. C'est donc évident que toute le monde ne pourra pas comprendre ce document dans le détail.

**M. Francis Braillard** relève que la Commission financière donne un préavis favorable à ce règlement. Néanmoins, il demande toutefois à M. François Bosson d'expliquer le montant de 2 millions dont il est fait mention à l'art. 10 « référendum ». En effet, selon **M. François Bosson**, ce point a été analysé sous l'angle de la capacité d'endettement de la commune de Rue, de l'ordre de 20 millions, et ainsi, il semblerait qu'un montant de 10% par rapport à cette capacité financière soit tout à fait raisonnable !

**M. Sylvain Périsset**, au nom du groupe « Avenir Ville Campagne », s'oppose à ce montant et propose de le réduire à CHF 500'000.00, ce qui correspond au 7% du budget de fonctionnement de la commune.

**M. Christophe Martin** a 2 questions : Quelle est la différence entre un crédit additionnel et un crédit supplémentaire ? Pourquoi parle-t-on d'un crédit additionnel *inférieur* à CHF 100'000.00 et pour l'autre, *inférieur* à CHF 50'000.00 ? N'y a-t-il pas un problème de cohérence ?

**M. le Syndic** répond tout d'abord en donnant la définition de la loi cantonale pour un crédit qui est « une autorisation de procéder, dans un but précis, à des engagements financiers d'un montant déterminé ». C'est uniquement valable pour un investissement ou une dépense (par ex. l'adhésion à un système informatique) sur plusieurs années.

La notion de « crédit d'engagement » (annexe V) : Si le montant de ce crédit est dans la limite du règlement des finances, c'est la décision de l'exécutif. Si cette limite est dépassée, la décision appartient au législatif. Ce crédit peut être utilisé pour un crédit d'étude, un collecteur EU ou un crédit cadre (centre sportif avec différents composants).

Si nous constatons un dépassement du coût budgété avant (rentrée de soumissions) ou pendant (qualité du terrain qui génère des plus-values) la réalisation, le crédit accepté ne tient plus étant donné un dépassement. Cela va déclencher **un crédit additionnel** (annexe VI). Si ce crédit est dans la limite du Rfin, c'est l'exécutif qui décide ; dans le cas contraire, c'est le législatif qui doit préavisser cette différence par l'intermédiaire de sa Commission financière.

**M. Christophe Martin** demande pour quelle raison différencier ces deux limites et propose un amendement et que toutes les sommes liées au crédit additionnel soient dans le même ordre de grandeur, soit CHF 50'000.00 chacune.

**M. Nicole Barbey** demande une suspension de séance pour discuter avec les membres du groupe « Entente ». **M. le Président** lui accorde 5 min.

Tout le monde étant de retour à sa place, la séance du Conseil général peut reprendre. Il est 20h40.

Avant de procéder au vote, **M. Christophe Martin** explique s'être mis d'accord pour voter pour deux amendements :

- ramener tous les crédits et dépenses supplémentaires à CHF 50'000.00 ;
- réduire à 1 million la limite supérieure pour le référendum car il considère que la démocratie suisse implique au citoyen la possibilité de faire un référendum et trouve dommageable d'amoindrir cette possibilité.

**M. Patrick Périsset** donne un complément en précisant que le *crédit additionnel est lié à l'art. 33 de la LFCo et complète un crédit d'engagement insuffisant*. Quant au crédit complémentaire, c'est l'art. 35 de la même loi qui le concerne, et ce dernier corrige un *crédit budgétaire jugé insuffisant*. Il demande au Conseil communal s'il a des remarques à ajouter.

**M. Joseph Aeby** souligne que le Conseil communal peut comprendre la position du Conseil général et accepte de couper la poire en 2. Il soutient la proposition à 1 million plutôt que celle à CHF 500'000.00 car il rappelle que pour réfectionner les routes, l'exécutif propose chaque année des investissements à hauteur de plus de CHF 500'000.00. Avec cette proposition, un référendum pourrait intervenir en tout temps...

**M. Patrick Périsset** demande un 1<sup>er</sup> vote pour les CHF 50'000.00 à l'art. 7 et 1 million pour l'art. 10. Si celui-ci est refusé, le Conseil général votera pour la proposition du groupe « Avenir Ville Campagne ». **M. Christophe Martin** souhaite que les deux amendements soient votés séparément. Au final, le groupe « Avenir Ville Campagne » retire sa proposition et se rallie à celle du groupe « Entente ».

Aussi, **M. le Président** rappelle la teneur du vote, soit modification de l'art. 7 avec « ...le montant du crédit additionnel soit inférieur à CHF 50'000.00 » et celle de l'art. 10 avec « ...une dépense nouvelle votée par le Conseil général supérieure à CHF 1'000'000.00 ».

Le règlement communal relatif aux finances est **approuvé à l'unanimité, après modifications des art. 7 et 10.**

Votants	24	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	24	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 5. INVESTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES 2020

### 5.1. Présentation du budget des investissements supplémentaires

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation détaillée des investissements supplémentaires avec la convocation. Les différents investissements sont pris les uns après les autres. Chaque dépense sera votée séparément.

#### 790.501.10 Etude d'un concept énergétique territorial :

**M. Patrick Périsset** donne la parole à M. Pierre-Louis Fossati pour une brève présentation. Ce dernier ne relit pas le message mais rajoute 2 petits points philosophiques. Il pense que si Rue veut un chauffage à distance, c'est LE MOMENT d'agir. Si cette réflexion ne se fait pas aujourd'hui, elle ne se fera plus. Le système proposé est à ce jour le plus simple et le moins onéreux. Il est convaincu par ce procédé. **M. Pierre-Louis Fossati** rappelle que les coûts de cette étude, en cas de réalisation, seront déduits de la facture finale.

**M. le Président** passe la parole à Mme Magalie Conus pour connaître le préavis de la Commission Energie et Bâtiment. Son Président est absent ce soir mais elle confirme que dite commission est largement favorable à cette étude. **M. Francis Braillard** confirme également un préavis favorable de la Commission financière pour cet investissement.

**M. Olivier Pittet** amène sa position par rapport à ce projet. Il explique avoir été présent lors de la présentation et ce concept, au lieu d'amener de la chaleur dans les bâtiments, fait circuler l'eau à la température du sol. Cela évite beaucoup de problèmes de déperdition de chaleur. Il estime que c'est un investissement pour la commune et que ce dernier sera remboursé au fil des années. C'est le bon moment pour procéder à ces travaux !

#### **620.501.25 Honoraires pour la mise à l'enquête de l'aménagement de la place du Champ de Foire :**

**M. le Président** cède la parole à M. Bernard Savio qui ne revient pas sur le préambule de cet objet et donne quelques explications sur cette demande de crédit. Ce montant comprend des offres de 3 bureaux d'ingénieurs avec un cahier des charges précis. Après les avoir rencontrés, le dossier du parking a été travaillé en parallèle avec M. Alain Deschenaux, spécialiste en gestion de parking. Ce dernier ne travaille d'habitude pas sur des projets aussi petits mais il était intéressé de voir comment on parque les voitures dans un petit bourg. Il a reçu des objectifs bien précis car pour mettre à l'enquête ce projet, il y a des éléments essentiels tels que : amélioration de la sécurité routière et piétonnière, amélioration des espaces publics, de la qualité de vie, renaturation du « Champ de Foire », structuration de la gestion des places et augmentation des places et renforcement de l'accessibilité du centre historique. A la fin de ce travail, il en est ressorti 3 solutions et le Conseil communal a choisi celle **avec un parking couvert et des boxes pour les privés uniquement**. La rentabilité est moins bonne mais les coûts d'exploitation sont inférieurs. **M. le Syndic** prend le relai et donne des explications sur le plan de financement provisoire (annexe VII). D'un point de vue strictement financier, il s'agit de disséquer le projet pour en mesurer la nature des investissements, l'impact financier et la manière dont on intègre tout cela dans les comptes communaux.

Aujourd'hui, ce projet est estimé à CHF 2'353'000.00, en tenant compte de la construction d'un parking (CHF 2'020'000.00) et l'aménagement d'une place publique, avec l'exigence d'intégration dans le site (CHF 333'000.00). Dans les coûts pour la construction du parking, il faut y intégrer CHF 80'000.00 pour l'équipement d'exploitation du parking. Ensuite, les intérêts et les amortissements, qui doivent être affectés aux finances communales, se montent à CHF 103'720.00 par an.

La partie dite « parking » doit s'autofinancer partiellement par des taxes. Après avoir fait une simulation, il y est introduit une estimation de la rentabilité du parking payant, CHF 80'000.00, pour CHF 95'000.00 de charges. Il en résulte une perte d'exploitation d'environ CHF 15'000.00 par année, soit un taux de couverture de 84% (ou autofinancement). Ce n'est qu'une estimation qui doit encore être affinée. Il est néanmoins important de comprendre qu'un tel projet a un impact et qu'il devra générer des rentrées financières.

**M. Bernard Savio** entend souvent la notion d'égalité de traitement. Tous les propriétaires de la commune ont payé leurs places de parc et les entretiennent **sauf** ceux du bourg de Rue. Pendant le confinement, il a compté les véhicules dès 17h00 sur la voie publique, alors que les commerces étaient fermés : il a dénombré pas moins de 59 voitures, 4 jours de suite sur 2 week-ends. Par ailleurs, il relève que le couvert à voitures servira à agrandir la place de jeux des écoles.

Pour terminer...une petite citation : « Être capable de changer, c'est se donner une chance d'exister...ou non...c'est vous qui décidez ! Soyez acteurs de ce changement...ou non, c'est vous qui décidez ».

**M. le Président** rappelle que la Commission d'aménagement préavise favorablement ce projet. Il en va de même de la Commission financière. Cependant, cette dernière se demande si cette votation intervient à moment approprié par rapport au calendrier des travaux ? La mise à l'enquête publique, comme mentionnée à l'ordre du jour, étant la dernière étape précédant le début des travaux.

**M. Sylvain Périsset**, au nom du groupe « Avenir Ville Campagne » estime essentiel de poursuivre ce projet avant les travaux de la traversée de Rue car les projets sont liés. Le parking souterrain demeure la seule solution étant donné qu'il y a toujours plus de voitures et donc de parcsages.

La parole n'étant plus demandée, **M. Patrick Périsset** propose de passer au vote de cette demande de crédit.

#### **700.501.85 Raccordement au réseau d'eau potable d'une habitation :**

**M. Pierre-Louis Fossati** explique que, comme indiqué dans le message, c'est à peu de chose près le même souci qu'au Moulin Coppet, avec une source qui se tarit durant l'été. La commune adopte le même principe, soit le paiement des fournitures et les propriétaires, la main-d'œuvre. Ce sont des demandes d'investissement qui reviendront de plus en plus souvent, au vu du changement climatique.

**M. Francis Braillard** confirme que la Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit mais elle rend attentif l'exécutif (et le législatif) que l'égalité de traitement prévaut pour tous !

**M. Christophe Martin** demande que spécifie le règlement communal en matière d'attribution de l'eau ? L'égalité de traitement est primordiale. **M. Joseph Aeby** explique que le point de vue légal est clair en zone à bâtir : les questions sont réglées dans le PED. Une commune doit alimenter le quartier qui se développe. Hors zone, il n'y a pas de règle. C'est le bon sens. Pourquoi quelqu'un habitant à 150 m d'une zone à construire devrait être maltraité ? De plus, notre commune est issue de fusions ; le but des fusions était d'apporter des prestations aux habitants. La commune doit donc apporter des solutions, avec une répartition d'environ 1/3 – 2/3 au niveau de la participation. D'ailleurs, la commune a intérêt à distribuer de l'eau, le compte d'eau étant bénéficiaire. Ainsi, il y aura encore de l'argent public qui sera dédié à la distribution d'eau potable dans les endroits plus retirés, tout en restant raisonnable. **M. le Syndic** confirme que c'est ouvert à l'appréciation du Conseil communal.

**Mme Nicole Barbey** a aussi de savoir si la commune acceptera d'autres demandes ou si elle dira « STOP ». **M. Joseph Aeby** relève que l'on ne peut pas dire « STOP » car ce serait de la discrimination. Il y a encore quelques secteurs concernés dans la commune. **M. Christophe Martin** demande s'il n'est pas possible que cette règle 1/3 - 2/3 devienne la règle et fasse acte de jurisprudence sans la suite des transactions à opérer. **M. le Syndic** relève que, dans la plupart des cas, cette règle est applicable. Néanmoins, *quand on amène plusieurs services dans une même conduite*, il n'est pas toujours possible d'appliquer cette règle. Il faudrait peut-être étudier une base officielle réglementaire. C'est le souhait de M. Christophe Martin ! Il en est pris acte.

### 5.1.1. Rapport de la Commission financière

**M. Francis Braillard**, respectivement la Commission financière, a décidé de donner un préavis individuel favorable pour chaque investissement demandé. **M. le Président** propose de passer au vote de chaque investissement.

### 5.1.2. Examen et vote de chaque investissement

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
790.501.10	Etude d'un concept énergétique territorial	CHF 30'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par nos disponibilités.

**Vote :** Cette dépense est **acceptée à la majorité des voix des membres présents.**

Votants	24	abstention(s)	1	majorité	13	OUI	23	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
620.501.25	Honoraires pour la mise à l'enquête de l'aménagement de la place du Champ de Foire.	CHF 83'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par un emprunt.

**Vote :** Cette dépense est **acceptée à la majorité des voix des membres présents.**

Votants	24	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	23	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
700.501.85	Raccordement au réseau d'eau potable d'une habitation.	CHF 10'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par nos disponibilités.

**Vote :** Cette dépense est **acceptée à la majorité des voix des membres présents.**

Votants	24	abstention(s)	1	majorité	13	OUI	23	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 6. Rapports d'activités des commissions

### *Commission d'aménagement*

**M. Patrick Périsset** joue également le rôle de rapporteur de cette commission et donne quelques points par rapport aux 5 séances de l'année 2019 :

- 21.05.2019 : Ce fût la première séance pour la Traversée de Rue. Sont venues se greffer à cette soirée des informations relatives à la réfection des routes communales, au projet Valtraloc (réalisation du projet « Promasens » après la traversée de Rue).
- 15.07.2019 : 3<sup>ème</sup> séance pour le PGEE, avec notamment l'état d'avancement et des informations quant à la suite, avant de pouvoir le mettre en application.
- 16.07.2019 : 2<sup>ème</sup> séance pour la Traversée de Rue, les routes et le parking, avec une conclusion qu'avec ou sans parking, il sera nécessaire d'adopter un règlement de stationnement.
- 24.09.2019 : 4<sup>ème</sup> séance pour le PGEE → séance annulée
- 01.10.2019 : 3<sup>ème</sup> séance concernant le parking. Il en découle la réalisation d'une étude de stationnement par un bureau spécialisé de Fribourg, M. Alain Deschenaux.

### *Commission de naturalisation*

**Mme Nadine Fontaine** relève que cette commission n'a pas eu l'occasion de se réunir en 2019, aucune demande de naturalisation n'ayant été déposée !

### *Commission de l'énergie et bâtiments*

**Mme Magalie Conus** explique que cette commission a été scindée en 2, l'une pour ce qui touche de l'énergie et l'autre, pour les bâtiments. L'équipe qui s'occupe de la partie « bâtiments » étudie celui du Trieur et de son avenir. Elle a pris contact avec l'école d'architecture pour savoir si elle pourrait avoir de l'intérêt à travailler sur le sujet. Une soirée d'informations concernant le système Anergy+ a été mise sur pied. La présentation a été très enrichissante car c'est un sujet très complexe, notamment pour les bâtiments communaux. Pour la partie « énergie », **M. Maxime Punitharangitham** explique que 2 thèmes ont été abordés, le système Anergy+ et l'installation de panneaux solaires ; une séance avec l'entreprise Agena SA a eu lieu afin qu'elle présente des solutions pour la commune. Pour l'instant, il n'a pas grand chose de plus à transmettre si ce n'est qu'il y a peut-être une possibilité à Promasens mais le projet définitif n'est pas encore abouti.

### *Commission projet DécheTri 2030*

**M. Benoit Pittet** souligne que le principal sujet de 2019 a été la mise en place des compacteurs. Ils avaient le projet de mettre des panneaux devant les bennes et les cabanons mais il a été reporté suite à la pandémie. D'autres points seront repris lors de la prochaine législature.

### *Commission Patrimoine*

**M. Olivier Pittet** donne lecture du rapport qui sera annexé au présent pv (annexe VIII).

## 7. ELECTION DU / DE LA PRÉSIDENT/E

Est seule candidate : Yanessandre de Andrea (Groupe Entente).

Aucun autre candidat (-e) ne s'étant annoncé auprès de M. le Président, Mme Yanessandre de Andrea est élue à l'unanimité des voix et par acclamation au poste de Présidente du Conseil général pour les douze prochains mois. **M. Patrick Périsset** la remercie pour sa participation aux séances du bureau et lui souhaite une année pleine de satisfactions dans cette fonction. Il relève que le bureau a essayé de donner un certain dynamisme à la préparation des séances du Conseil général et remercie également la secrétaire communale pour son investissement.

## 8. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT/E

**M. Patrick Périsset** explique que, selon le tournus instauré, c'est au tour du groupe « Terroir et Progrès » de repourvoir ce poste.

Est seul candidat : **Luc Perroud** (Terroir et Progrès).

**M. le Président** demande s'il y a des remarques par rapport à cette nomination. Tel n'étant pas le cas, **M. Luc Perroud** est élu à ce poste à l'unanimité des membres présents et par acclamation de ses collègues du Conseil général.

## 9. DIVERS

### 9.1. Création d'un poste de coordinateur communal : présentation du projet et débat

**M. Joseph Aeby** relève que cela fait quelques temps déjà que le Conseil communal discute de son organisation, de son efficacité et des soucis pour trouver les bons réglages dans la répartition des tâches ; il est arrivé à la conclusion qu'une des variantes serait de disséquer les activités d'un élu pour pouvoir déléguer une partie des tâches qui ne sont quasiment plus compatibles avec la fonction d'un milicien n'ayant pas la disponibilité d'un retraité. Certains sujets prennent des proportions qui ne sont plus maîtrisables. Cela signifie que certaines personnes, qui auraient des compétences, ne s'intéressent pas à ces fonctions trop difficiles à assumer. La création de ce poste est une réponse mais il faut encore se poser quelques questions pour savoir pourquoi nous sommes éventuellement arrivés à cette réponse ! Le premier constat...c'est 30 à 40% des élus qui quittent leur fonction en cours de législature ; plus de la moitié d'entre eux évoque le manque de disponibilité. Suivant le dicastère, il peut y avoir entre 8 et 10 rendez-vous par semaine ! « *Un bon conseiller, c'est sûrement être capable de donner une solution raisonnable dans un délai raisonnable* »...si tous les élus étaient aptes à y répondre, ce serait merveilleux MAIS il faut se poser la question suivante : cela veut dire quoi « être raisonnable » ? Encore ce soir ? Demain ? Dans quelques jours ? Aujourd'hui, il n'y a pas de *raisonnable* car depuis que la communication passe par internet, il n'y a plus de délai, l'interlocuteur exigeant une réponse instantanée. Parfois, certains dossiers demandent la mobilisation de 3 ou 4 conseillers si on respecte ce principe de répartition des tâches de base. Le Conseil communal aimerait pouvoir siéger et avoir un coordinateur qui s'occupe de demander des offres, des échantillons...mais ce collaborateur ne décide de rien ! Son quotidien, c'est la vie de la commune ! Il vient de temps à autre au Conseil communal et présente l'avant-projet, les devis... !

Enfin, c'est le Conseil communal qui décide et charge le coordinateur des tâches. Etant donné que ce poste affectera le budget 2021, il était du devoir du Conseil communal d'en parler ce soir.

**M. Jacques Perroud** demande le taux d'occupation de cette fonction et où ce collaborateur sera installé les bureaux communaux étant déjà restreints. **M. le Syndic** répond que la commune a besoin d'un « homme de terrain » mais pas de quelqu'un qui fait de la paperasse. Quant au taux d'activité, il est estimé à 50%, à jours fixes, avec une fusion avec la voirie. Cette question d'organisation est encore en cours de discussion.

**M. Jacques Perroud** profite de son temps de parole pour savoir si le Conseil communal envisage de passer à 9 membres pour la prochaine législature ? **M. le Syndic** répond que les membres du Conseil communal sont encore un peu partagés sur cette problématique. Pour sa part, il préconise un Conseil à 7 membres, idéalement 5. La décision n'est pas prise au sein de l'exécutif mais il faudra aussi penser à déléguer et bien s'entourer. **M. le Président** rebondit sur le sujet car il relève que la taille de la ville de Rue est entre celle d'une petite commune et d'une plus grande. Nous pourrions imaginer d'augmenter le nombre de conseillers mais il est déjà difficile d'en trouver 7 ! Pour lui, il faut soit externaliser certains services, soit augmenter la capacité de l'Administration communale, de manière à permettre à l'exécutif de se concentrer sur sa fonction (ligne stratégique et cadre). **M. Joseph Aeby** relève par ailleurs que la commune d'Ursy revient à 7 pour la prochaine législature.

**M. Christophe Martin** rejoint la position du Syndic. Cela fait 30 ans maintenant que les citoyens attendent des investissements importants dans l'ensemble de la commune. Ces investissements traînent et ne se font pas. Sur 2019, seuls 65 à 70 % des investissements demandés ont été effectivement réalisés. La commune est donc très forte pour prévoir mais un peu mauvaise pour faire. Il pense qu'aujourd'hui, le Conseil communal de milice a atteint ses limites. Il est important de passer à l'étape suivante. Il y a une forte demande au sein de la population pour que les investissements et les travaux se réalisent. Il recommande que ce poste soit passé à 100% par rapport aux enjeux communaux !

## 9.2. AUTRES

**M. le Syndic** donne quelques informations diverses :

- Après 3 ans de négociations, le Conseil communal a trouvé **un arrangement** avec la famille concernée, propriétaire du bien-fonds 23 RF à Rue, qui fait qu'au niveau communal, nous allons reprendre cette surface pour les 30 prochaines années sous forme d'un DDP. En décembre, le Conseil communal présentera les documents officiels pour régler cette affaire qui aboutit après 5 ans de discussions.
- **La Conférence des Syndics de la Glâne** a décidé hier soir de contrer l'initiative de la Poste qui, dans sa recherche de rendement, a eu l'idée de se maquer avec la société PET-Recycling Suisse pour vendre à la population des sacs à CHF 2.95 pour 45 litres de PET, sacs qui seront repris par le personnel de la poste. Dite Conférence estime que la gestion des déchets est une affaire des administrations et des entités politiques. Le canton a une loi sur les déchets, les communes ont un règlement et l'affaire des déchets est traitée par les communes ! Non seulement, le prix est exorbitant MAIS si le renard perce le sac durant la nuit, qui appelez-vous ? La conséquence de tout cela s'appelle « le littering » ; la poste encaisse et les communes ramassent les déchets !

Il a dès lors été décidé au niveau du district d'intervenir en interdisant à la Poste Suisse la pratique du commerce de déchets sur le territoire communal.

- Demain 18 septembre 2020, une délégation du Conseil communal a un round de négociation supplémentaire avec la Paroisse de Promasens pour discuter de l'acquisition du terrain qui nous permettra d'entrevoir la construction d'une école centralisée.

**M. Christophe Martin** a un petit divers suite à une polémique qui a circulé sur Facebook à propos des transports scolaires, spécialement le choix de l'entreprise Taxi Romontois pour répondre aux besoins. Il pense utile de poser deux questions au Conseil communal : Qu'est-ce qui a motivé le choix de cette entreprise ? Qu'en est-il du flou qui en a résulté sur les premières semaines de la reprise scolaire ?

**M. le Syndic** relève que l'organisation des transports scolaires du cercle ACER fait partie du cahier des charges du CIS, qui fait l'objet d'une convention avec les communes voisines. Il ressort que le problème vient de la modification de la loi scolaire, qui dit aux communes « à partir de maintenant, vous gérez les infrastructures et les transports, vous prenez en charge la totalité des coûts et on s'occupe de faire de vos enfants des Einstein ». Ce sont les règles du jeu ! Concrètement, cela signifie que dans cette période transitoire, la commune reprend des contrats de transports établis par l'Etat. Ce dernier renouvelait chaque année les autorisations de transports, qui déterminent les parcours, les kilomètres et le prix. Les députés ont voté pour que les communes prennent en charge les coûts des transports. Nous avons fait une erreur et n'avons pas pris le recul nécessaire pour mesurer la liste des compétences du transfert entre l'Etat et les communes. La question des transports scolaires a pris une ampleur financière à peine acceptable ! Et là, il y a une interrogation politique très claire : Est-ce que les politiciens ont le droit de manipuler des centaines de milliers de francs sans pratiquer une analyse des coûts ? La réponse est NON ! La commune de Rue a mis la pression sur le CIS en disant « *vous avez des obligations de gestion et nous voulons des réponses. Comment allez-vous gérer dans le futur les transports* » ? Cette initiative vient de la commune de Rue.

Pris dans la tourmente, nous constatons pendant l'été qu'il faut des véhicules supplémentaires. Les transporteurs actuels ne sont pas sous contrat pour des bus supplémentaires. Le travail a été bien fait, l'important était d'organiser les transports pour la rentrée. Dans la précipitation, on se dit que dans un délai aussi court, nos transporteurs habituels ne peuvent pas dégager des véhicules et du personnel. Le CIS demande alors une offre dans une grande entreprise en juillet ; et là, on prend la solution de facilité ; les prix étaient compétitifs et il a été décidé de faire ainsi cette année. Le CIS a l'obligation de pratiquer le respect de l'argent public et nous devons avoir avec nos transporteurs des relations commerciales qui se basent sur les offres et la relation entre la prestation et le prix. C'est la réalité et toute personne qui dit autre chose est une personne mal informée !

**M. Joseph Aeby** a entendu parler qu'un enfant qui habite à 123 m de la salle de gym et ne peut pas aller directement à cet endroit ; il doit prendre le bus et faire le tour du village pour retourner au point de départ. Les accusations arrivent à la commune MAIS C'EST FAUX, ce n'est pas l'exécutif qui a décidé une telle chose, c'est la DICS qui a pris ces décisions, au travers de son personnel. Vous êtes des élus alors dites à vos voisins que ce genre de problèmes doivent être annoncés à la Responsable d'établissement, à l'Inspecteur scolaire et à la DICS mais en aucun cas au Conseil communal. La rentrée scolaire a été une catastrophe et il y a des gens qui se permettent de dire d'importe quoi sur les réseaux sociaux...c'est un scandale ! Nous n'utilisons pas ce genre de méthode de communication ! Par contre, la porte est ouverte, le Conseil communal siège tous les mardis et si quelqu'un souhaite apporter des éléments concrets, il peut se présenter !

Il est finalement content que cette question ait été abordée car les membres du Conseil général doivent donner à la population le bon message : « La Direction de l'instruction publique est responsable de tous ces éléments ; la commune fournit des bâtiments et l'argent nécessaire à l'organisation des transports et des bâtiments. Mais la commune n'a pas le droit de rentrer dans le bâtiment » ! C'est la conséquence de la modification de la loi scolaire et il y a presque dans toutes les communes des problèmes. Chez nos voisins, pourquoi la Commission de parents a-t-elle démissionné dans sa totalité ? **M. Christophe Martin** remercie M. le Syndic pour toutes ces explications et confirme que le Conseil général les transmettra à qui de droit et recadrera, si nécessaire, les interventions inadaptées sur Facebook.

**M. Jacques Perroud** revient sur la facturation de l'annulation des lotos ; le Conseil communal a envoyé un mail aux parents qui avaient refusé de payer, en disant qu'une réponse définitive leur parviendrait à la fin août-début septembre. Où en est-on ? **M. le Syndic** répond que cette facturation ne repose sur aucune base légale puisque depuis le « witz thurgovien », l'école suisse est GRATUITE ! C'est une décision de la démocratie directe qui coûte CHF 65'000.00 par année à la commune de Rue. Personne ne s'en est plaint ! Depuis des décennies, il y a dans ce cercle scolaire un « gentleman agreement » ; nous finançons avec l'argent public des activités extrascolaires que sont la piscine, le camp de ski, les camps verts et toute autre initiative laissée au bon choix de l'organisation scolaire. Historiquement, comme notre région est propice à ce genre de jeux, pour améliorer les finances, on fait des lotos. Il y avait une équipe qui s'occupait de l'organisation du camp de ski...avec la nouvelle loi, elle a été supprimée, au revoir les bénévoles ! Mais nous, nous sommes restés sur ce « gentleman agreement » et finançons toutes ces activités à raison de l'argent public, de l'apport des lotos et de la participation des parents « sur la question des lotos ». Ce sont les règles du jeu ! Mais bien évidemment aujourd'hui, l'édifice est en train de s'écrouler et une partie des parents s'y oppose, estimant que ce n'est pas dans la loi, - l'école est gratuite -, et c'est aux collectivités de payer ces prestations. Alors nous ne pouvons pas obliger les parents à payer les CHF 50.00 mais cela va mettre fin à l'agreement. Maintenant, nous étudions d'un point de vue politique, le retour de manivelle, c'est-à-dire **le budget scolaire** :

- ✓ Qui continue à payer finalement ?
- ✓ Est-ce que nous allons imposer au CIS des réductions de budget sur les activités scolaires ?
- ✓ Allons-nous encore offrir le ski par exemple ? Cette activité est-elle encore d'actualité ?

Ce discours est infernal et interminable. Cela reposait sur un deal mais aujourd'hui, ce dernier ne tient plus ! Il y aura des conséquences. Ce qui est dommage, c'est que certains parents jouent le jeu et d'autres s'y opposent ! Cette situation finira en queue de poisson. Nous avons demandé au CIS quelle position avoir. Et maintenant, il y a une scission car dans les communes d'Auboranges, Ecublens et Chapelle, les parents ont TOUS payés ! Il y a de nouveau un déséquilibre. La commune a fait une proposition. Elle n'a pas encore abouti. On parle de CHF 11'000.00. Le bon sens voudrait que, dans ces circonstances, la commune de Rue prenne en charge ce montant. Cela permettrait de mettre les compteurs à zéro mais aussi, d'entamer la discussion pour l'année prochaine. Mais ce sera la SEULE fois que la commune prendra en charge ces frais !

**M. Patrick Périsset** rappelle quelques points avant de passer la parole à Mme Yanessandre de Andrea.

- ✓ 10.12.2020 Prochaine séance du Conseil général (budget 2021)
- ✓ 15.10.2020 Délai de préparation des documents pour le Conseil communal
- ✓ 15.11.2020 Validation de l'ODJ
- ✓ 20.11.2020 Publication dans la FAO

**Mme Yanessandre de Andrea** va raccourcir son discours au vue de l'heure tardive mais souhaite vivement remercier les membres du Conseil général pour son élection mais aussi M. Patrick Périsset pour son engagement. C'est avec beaucoup de plaisir qu'elle a travaillé avec lui.

**M. Patrick Périsset** termine en remerciant les membres du Conseil général et le Conseil communal pour le travail effectué. Il lève la séance à 23h35 et souhaite une bonne rentrée à chacune et chacun !



Au nom du Bureau du Conseil général :

Le Président :



La Secrétaire :

Patrick Périsset

Cynthia Buache Mesot

- Annexe I :** Rapport de la Commission financière
- Annexe II :** Présentation du projet de caserne
- Annexe III :** Plans du projet de caserne
- Annexe IV :** Tableau des échanges de terrain
- Annexe V :** Crédit d'engagement
- Annexe VI :** Crédit additionnel
- Annexe VII :** Plan financier de la gestion du parking
- Annexe VIII :** Rapport de la Commission du patrimoine